

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'action et des comptes publics

Arrêté du 1^{er} septembre 2026 fixant la composition du jury des concours pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects au titre de l'année 2027

Le ministre de l'action et des comptes publics,

VU le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 320-1 à L. 327-12 ;

VU le décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects, notamment le I. de son article 7 ;

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU l'arrêté du 3 août 2026 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects au titre de l'année 2027,

A R R Ê T E :

Article 1^{er} : M. CHAPPUIS Jean-Pierre, administrateur des douanes et droits indirects, est nommé président du jury des concours pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects (branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale et branche de la surveillance) organisés au titre de l'année 2027.

En cas d'empêchement du président, la présidence du jury sera exercée par Madame MOURON Stéphanie, directrice des services douaniers de 1^{re} classe, nommée à l'article 2.

Article 2 : Sont nommés membres du jury :

- Mme ARQUIER Josiane, inspectrice des douanes et droits indirects ;
- Mme BOURGOIN Valérie, attachée d'administration de l'État ;
- M. GAUTHERON Guillaume, inspecteur des douanes et droits indirects ;
- Mme GUERIN Perrine, contrôleur de 2^e classe des douanes et droits indirects ;
- Mme MOURON Stéphanie, directrice des services douaniers de 1^{re} classe ;
- M. PELLADEAU Jean, inspecteur régional de 3^e classe ;
- M. SALAÜN Jonathan, inspecteur des douanes et droits indirects.

Article 3 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 1^{er} septembre 2026.

Le ministre et par délégation :

L'inspecteur principal de 1^{re} classe,
Adjoint à la cheffe du bureau RH2,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a horizontal line and a small 'A' at the end.

S. ROUMEAU